



Nous finançons l'essentiel

Paris, le 13 février 2026

## RAPPORT SUR LA QUALITÉ DES ACTIFS AU 31 DECEMBRE 2025

Conformément à la réglementation en vigueur, la Caisse Française de Financement Local annonce que son rapport sur la qualité des actifs au 31 décembre 2025 a été déposé à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et qu'il peut être consulté sur sa page internet <https://sf1.fr/documents/rapport-qualite-des-actifs-12-2025/>.